



Procès-verbal de séance du conseil municipal du 18 JANVIER 2021

Le Conseil municipal de la commune de BOURG-SAINT-BERNARD, convoqué régulièrement, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Étaient présents :

- Mesdames JALABERT, DURAND, METCHE, HÖLDERLE, LAFFON, de PERTHUIS, GALLOIS
- Messieurs RIBAUT, ALLIOUX, GIRAUDY, LOUP, PARKER, BOYER, LAUTH

Excusés :

- Mme CESSÉS a donné pouvoir à M. RIBAUT de prendre part aux délibérations et aux votes.

La séance est ouverte par M. Ribault, premier adjoint, à 20 h 40.

Juste après l'ouverture de la séance par M. RIBAUT, Mme DURAND annonce sa décision de ne plus être « secrétaire de séance ». M. RIBAUT accepte sa décision et demande une personne volontaire.

Mme METCHE propose de remplacer Mme DURAND.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme de Perthuis et Mme METCHE

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 20203

DELIBERATIONS

1. Changement du prestataire pour la tonte de la piste de l'aérodrome3
2. Reprise des loyers par la commune4
3. Reprise de la rue du Lauragais Lotissement le Moulin.....4
4. Petits travaux urgents du SDEHG à hauteur de 10.000 €5
5. Autoriser Madame le maire à signer l'acte de vente du terrain de la station d'épuration suite au nouveau bornage6
6. Reprise de la concession à perpétuité de M. Oulieu (cimetière).....6
7. INFORMATION /DISCUSSION..... .6
 - Les éléments à retenir pour le budget 2021 mode opératoire
 - Les actions à mener volet n° 2 : exposé des projets

8. VIE DE LA COMMUNE

- Hangar et ateliers municipaux sur l'aérodrome
- Pétition Aérodrome Lasbordes
- Maison en péril
- Compte rendu médiation avec la communauté de commune
- Aménagement de l'îlot central de la cour de récréation et travaux du groupe scolaire

QUESTIONS DIVERSES



Monsieur RIBAUT, 1^{er} adjoint prend la parole. Il souhaite à tout le conseil ses meilleurs vœux de bonne santé et de beaux projets pour 2021.

Il précise que les délibérations seront affichées sous 8 jours après le Conseil Municipal et le Procès-Verbal sera à signer à chaque Conseil Municipal suivant.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2020

Monsieur RIBAUT met à la disposition des conseillers le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 pour signature.

Le compte rendu a été approuvé à la majorité.

DELIBERATIONS

1. Délibération pour le choix du prestataire pour la tonte de la piste de l'aérodrome

L'AVAT nous fait part de sa décision de ne pas reconduire comme prestataire M. Cazeneuve suite à des problèmes de tonte et propose M. Costes de St Marcel Paulel à sa place. Une convention tripartite sera signée entre M. Costes/AVAT/ Mairie

M.Cazeneuve n'a pas le matériel adéquat pour ce travail, cela pourrait engendrer des accidents au décollage des planeurs.

Monsieur Ribault 1^{er} Adjoint, demande au conseil de délibérer pour approuver ce changement de prestataire.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15



The image shows several handwritten signatures in blue ink. One signature is clearly legible as 'Ribault'. Another signature is 'Des. de Perthes'. There are several other illegible signatures, including one that appears to be 'Fary' and another that looks like 'Ley'. The signatures are scattered across the lower half of the page.

2. Reprise des loyers par la commune

La collectivité a confié la gestion des locations de la commune à la Cité des Jardins par le biais d'une convention dont l'échéance est au 1^{er} mai 2021.

La collectivité souhaite reprendre en direct la gestion de ces locations et pour cela, il convient de dénoncer la convention trois mois avant la date d'échéance, soit fin janvier 2021.

Mme Durand demande des précisions sur ce nouveau moyen de gestion.

La commune émet le titre auprès de la Perception, qui le transmet au locataire. Cela permet d'avoir un autre moyen de pression que n'a pas la Cité des Jardins pour récupérer les impayés qui s'élevaient à ce jour à environ 3.450€

Mme Hölderle demande ce qu'il se passe en cas de problème social.

La Mairie garde la maîtrise de la gestion des problèmes sociaux.

Monsieur Ribault, 1^{er} adjoint, demande au conseil de délibérer pour approuver la reprise des loyers par la commune

La délibération est soumise au vote.

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

3. Reprise de la rue du Lauragais

La rue du Lauragais appartient à l'association syndicale libre du Lotissement « Moulin 1 ». Il s'agit d'une rue traversante entre la route du château d'eau et le chemin du moulin.

La réception définitive de ce lotissement a été faite en octobre 2019. La mairie a reçu une demande écrite du président de l'association afin que cette voie ainsi que tous les réseaux (voirie et éclairage public) soient repris par la collectivité.

M. Parker demande si cette reprise ne concerne que la Rue du Lauragais.

M. Ribault informe que cela concerne la reprise des rues du lotissement du « Moulin 1 »

M. Parker a soulevé un point concernant l'entretien des espaces verts.

M. RIBAULT précise que l'entretien des espaces verts incombent aux propriétaires du lotissement, la mairie ne reprenant que la voirie et l'éclairage.

M. Parker demande qu'une action soit menée contre les personnes qui prennent le rond-point à contre sens

La Mairie n'est pas responsable de l'incivilité de certaines personnes mais demandera l'intervention de la gendarmerie.

Mme Durand demande si nous avons l'accord de l'intercommunalité et du SDEHG.

M. Ribault répond que oui.

Une étude sera faite par la suite pour une éventuelle reprise des autres lotissements après chiffrage de cette nouvelle dépense

Monsieur Ribault, premier adjoint, demande au conseil de délibérer pour approuver la reprise de la voirie et de l'éclairage de la rue du Lauragais, du lotissement « Moulin 1 »

La délibération est soumise au vote.

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 2
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

4. Les petits travaux urgents du SDEHG à hauteur de 10.000 €

Dans un souci d'efficacité, il nous est demandé de délibérer afin de pouvoir réagir rapidement en cas de panne (vandalisme, accidents et intempéries) sur le réseau géré par le SDEHG à hauteur de 10 000€ annuel de contribution communale. Cela permettra de réaliser les travaux plus rapidement.

Monsieur Ribault, 1^{er} adjoint, demande au conseil de délibérer pour approuver le vote d'une enveloppe financière prévisionnelle pour « petits travaux inopinés » relevant de la compétence du SDEHG.

La délibération est soumise au vote.

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15
-

Suite à l'omission d'une information, Madame le Maire nous a adressé l'e-mail suivant :

Bonjour à tous,

Lors du conseil municipal du lundi 18 janvier 2021, vous avez approuvé à l'unanimité la délibération pour les petits travaux urgents du SDEHG.

Il a été omis de vous informer que cette délibération devait être prise pour toute la durée du mandat.

Par ce mail, je vous demande de bien vouloir me confirmer, par retour de mail d'ici dimanche soir, que vous approuvez toujours cette délibération.

Dans l'attente de votre retour,

Cordialement,

La délibération est resoumise au vote par mail.

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 2
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

5

5. Autoriser Madame le maire à signer l'acte de vente du terrain de la station d'épuration suite au nouveau bornage

Les documents fournis n'étaient pas suffisamment précis pour permettre de prendre une décision.

Délibération reportée au prochain conseil.

6. Reprise de la concession à perpétuité de M. Oulieu (cimetière)

La famille OULIEU souhaite que la commune reprenne la concession à perpétuité, acquise par M. Gabriel OULIEU hors monument funéraire à titre gratuit.

Il s'agit de la concession 268, emplacement 361. La Mairie reprendrait la concession hors monument funéraire.

M. Lauth demande quelle est la valeur de reprise de cette concession funéraire.

Cette concession est reprise à titre gratuit.

M. Boyer demande quel est le coût d'une concession à perpétuité.

Pour information, une concession funéraire est un emplacement de 6 m² maximum dans un cimetière communal. La commune en concède l'usage à perpétuité moyennant une somme d'environ 600 €, à ce jour.

Les concessions ainsi libérées, peuvent être à nouveau concédées au tarif ayant cours au moment de la mise à disposition de la concession.

Mme Gallois demande si nous avons des demandes pour des concessions

La réponse est oui

Une commission va être créée pour élaborer un règlement intérieur des cimetières.

Monsieur Ribault, 1^{er} adjoint, demande au conseil de délibérer pour approuver la reprise de la concession, à titre gratuit

La délibération est soumise au vote.

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

7. INFORMATION /DISCUSSION :

- Les éléments à retenir pour le budget 2021 mode opératoire

Chaque commission propose et priorise ses besoins pour pouvoir exposer ces propositions au prochain conseil municipal de février 2021.

A ce jour, deux exposés de projets pour les actions à mener :



A – Le groupe de travail « rénovation des bâtiments communaux » : Projet présenté par Mme Laffon

Dans une logique de développement durable » (Mmes CESSÉS, LAFFON, DURAND, de PERTHUIS) le groupe de travail rend un premier rapport sur l'état et la rénovation de la maison de la poste de Bourg St Bernard et de l'appartement de Roques

1 - Appartement de la poste : 3 pièces

- pas de double vitrage
- refaire les plafonds (problème de peinture ou support)
- refaire la salle de bain
- sous- sol problème d'humidité dans le couloir d'accès au sous -sol (tuyau)
- aménagement de la cuisine
- beaucoup de rangement à faire (matériel de l'ancienne école, du comité des fêtes,)

2 - Appartement de Roques : 4 pièces

- problème d'humidité
 - cuisine à refaire
 - isolation du grenier à améliorer
 - rangement important dont transfert de la bibliothèque
- Avantage : double vitrage partout

B – Le groupe de travail « Solidarité intergénérationnelle » : Projet présenté par Mme Gallois

Présentation du travail de réflexion mené par Mmes Gallois, Durand et Cesses.

Soutien aux commerces et aux entreprises.

Actions à mener à court terme :

- fléchage des commerces (amélioration de la visibilité)
- site internet :
 - réactualiser l'ensemble pour mettre en valeur certaines informations (plus de photos),
 - identifier les entreprises qui n'y sont pas, le marché plein vent.
- commandes dans les commerces de proximité : plus de commandes de la Mairie pour la cantine par exemple

Actions à mener à moyen terme :

- développer les parkings
- aménagement du terrain à proximité de l'école : commerces, espaces publics (jardin, petite place, ...)
- urbanisation : place d'Auta accueillir les camions ambulants
- réflexion à mener pour le devenir du centre bourg.

Solidarité intergénérationnelle :

Favoriser les relations Enfance - 3^{ème} et 4^{ème} âge

- pour certaines occasions, proposer de réserver sur un après-midi en semaine des goûters
- cartes de vœux préparés par les enfants pour les colis de Noël.

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials. From left to right, there is a small signature, a large signature in black ink, a signature in blue ink that includes the text 'M. de Perthuis' and a circled number '7', another signature in black ink, and a large, stylized signature in blue ink.

- Relancer les projets de rencontre avec nos aînés, au sein de l'école, dans le cadre de la bibliothèque.

Actions mêlant toutes les générations :

- aménagement de la bibliothèque, animations
- information soutien scolaire, projet citoyen (atelier informatique, aide à la réalisation de CV ...), en faisant appel à des animateurs extérieurs à la commune
- Jardin partagé

8. VIE DE LA COMMUNE

1- Hangar et ateliers municipaux sur l'aérodrome :

Projet : Construction d'un hangar et redynamiser le site.

L'AVAT a besoin d'un nouvel hangar pour stocker les remorques qui transportent les planeurs, l'actuel n'ayant pas la capacité pour cela.

A ce jour, deux pistes possibles pour la construction d'un hangar équipé de panneaux photovoltaïques et une troisième piste est envisagée, avec un projet « ateliers municipaux ».

Un groupe de travail a été fait. Il est composé de 5 personnes : Mme GALLOIS, MM. BOYER, LAUTH, PARKER et RIBAUT.

2 - Pétition Aérodrome Lasbordes

L'activité aéronautique sur l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes est menacée. Une pétition adressée par l'AVAT pour le soutien de l'activité aéronautique sur cet aérodrome, est en cours. Il est demandé de se positionner individuellement.

3 - Maison en péril :

Compte tenu du péril imminent, la commune a l'obligation de gérer ce dossier. Les procédures sont en cours.

4 - Compte rendu médiation avec la communauté de commune

La médiation de mi-janvier a été compliquée

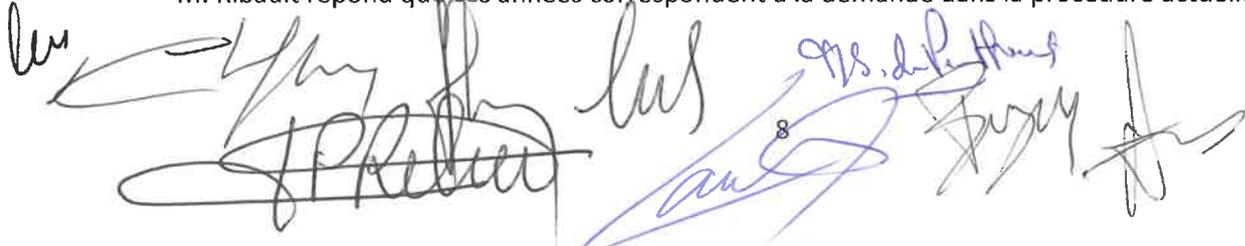
Nous sommes depuis 2017 dans l'intercommunalité de Terres du Lauragais et nous voulons récupérer 3 années d'attributions de compensations, dues par l'ancienne intercommunalité « Cœur Lauragais » antérieures à 2017, non à la commune.

Le débat semble mal engagé d'autant que des 27 communes solidaires actuellement il n'en reste que 8 nous soutenant.

Une nouvelle conciliation est prévue en avril 2021.

M. Parker demande pourquoi la demande de remboursement ne porte que sur les années 2015 à 2017. Elle devrait inclure 2018 et 2019.

M. Ribault répond que ces années correspondent à la demande dans la procédure actuelle.



5 - Aménagement de l'îlot central de la cour de récréation et travaux du groupe scolaire

Un dessin de l'architecte est présenté pour un éventuel projet concernant l'aménagement de l'îlot central dans la cour de récréation.

9. QUESTIONS DIVERSES

1 – Ecole

L'inspectrice du rectorat est venue à l'école courant janvier. Elle a annoncé la fermeture probable d'une classe à la rentrée de septembre 2021. Actuellement nous avons 154 élèves et il nous en faudrait 194 pour 7 classes.

Un travail sur le logo de l'école est en cours avec les élèves, M. Allieux fait part à la commission école qu'elle sera sollicitée pour avis.

2 – Marché Plein Vent

A noter : Le marché Plein Vent a de nouveaux horaires pendant le couvre-feu.

Mardi : 15h-18h

Samedi : 9h-12h

3 – Trait d'union

Le journal « Trait D'union » voit le jour pour informer les habitants des différents points pratiques utiles.

4 – Projet d'autoroute

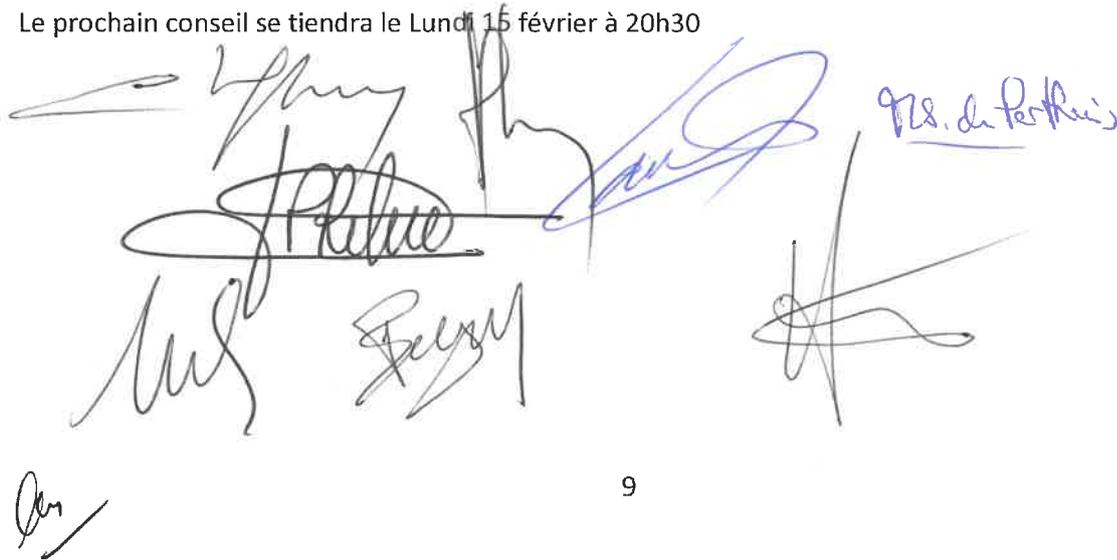
Mme DURAND nous informe que Mme Mousson, maire de Teulat, a réuni dernièrement la commission « recours contre autoroute », dont nous faisons partie lors du mandat précédent. A priori, la commune étant engagée même en cas de changement de municipalité.

M. Ribault propose de recevoir Mme Masson et de discuter de la suite.

Nous sommes revenus sur le problème de développement des carrières de Montcabrier pour l'autoroute. Ayant peu d'information, nous prévoyons de recevoir le président de l'association anti-carrière. Ces carrières étant privées, nous ne sommes pas directement concernés.

La séance est levée à 23h16

Le prochain conseil se tiendra le Lundi 15 février à 20h30

The image shows several handwritten signatures in black ink. One signature in the upper right is written in blue ink and reads 'M. de Perthuis'. There are also some faint, illegible marks and scribbles at the bottom left of the page.

A. Parker et Mme DURAND
ne nient pas le procès verbal
car il n'est pas indiqué les
raisons qui, ont empêché de nient le
procès verbal ^{nous} compte-rendu.

De plus, nos propos n'ont pas été
correctement pris en compte.

~~2~~ DMM